



BAGNOLET, le 10 juillet 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

UNE AMBULANCE VOLÉE EN INTERVENTION = UN RAPPEL À LA LOI...

LES FAITS :

Le 1er juillet 2018, au lac de Chalain dans le Jura, deux hommes volent l'ambulance de sapeurs-pompiers en train de secourir un homme de 70 ans tombé dans les rochers. Comble de la bêtise, ils se filment et diffusent la vidéo sur des médias sociaux.

Si finalement la victime a pu être hélitreuillée et sauvée, il n'en demeure pas moins que le matériel rangé dans l'ambulance aurait pu manquer aux sapeurs-pompiers et mettre en danger la victime. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura a déposé une plainte à laquelle la justice a répondu par... un simple rappel à la loi !

UN SIMPLE RAPPEL À LA LOI ?

Cette mesure, ordonnée par le parquet à l'encontre de l'auteur d'une infraction dite « de faible gravité », lui permet de ne pas faire l'objet de poursuites pénales. Il s'agirait de faire prendre conscience à l'auteur de l'infraction qu'il a commis un acte illégal pour éviter qu'il ne récidive. **L'auteur pouvait-il réellement penser qu'il était légal et normal de voler une ambulance de pompiers ???**

MIEUX PROTÉGER LES SAPEURS-POMPIERS :

Il y a quelques mois l'UNSA-SDIS de FRANCE dénonçait la hausse des insultes, agressions et violences insupportables envers les sapeurs-pompiers et aujourd'hui c'est le vol d'un engin de secours... mais qu'en sera-t-il demain ?

Sommes-nous tombés sur la tête, la justice française serait-elle devenue aveugle ?

Elle qui a la charge de rendre la justice et d'être garante de l'équilibre dans les relations entre les hommes.

Comment peut-on supporter que l'auteur du vol d'un véhicule de secours en opération se voit simplement sermonné, avec un simple rappel à la loi ?

Comment peut-on supporter qu'une sanction disciplinaire puisse être envisagée pour les pompiers qui, alors qu'ils portaient toute leur attention sur la victime, se sont fait voler leur ambulance ?



Pour l'UNSA-SDIS de FRANCE, il est grand temps de mieux protéger les sapeurs-pompiers de toutes ces incivilités et que la justice fasse preuve d'un minimum de fermeté.

CONTACTS PRESSE :

Jérôme FRANCOIS : 07.84.43.44.78

Jacques NOAILLE : 06.43.78.24.31

Timothée JAILLET : 07.67.95.00.12